

Communauté
de Communes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE

SÉANCE DU 18 MARS 2024

2024_027

ATTRIBUTION D'AIDES DE L'AMÉLIORATION DES FAÇADES

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 mars 2024.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, COINDEAU Yvette, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Claude, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAURENT-DUSSY Claudine, LAVERGNE Michel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MAITRE Daniel, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, ROCH Jean-Marie, REYNAUD Gilles, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno.
En exercice	62	
Titulaires Présents	43	
Suppléants Présents	6	
Pouvoirs titulaires	8	
Votants	57	

PRÉSENTS Suppléants : AUGRIT Corinne, BARRAUD Francine, DACKOW Jean-Michel, NOËL Marie-Thérèse, ROUSSEAU Michel, SAUZIN Anne.

POUVOIRS hors suppléant :

- AUBRUN Lynda qui donne pouvoir à OVAN Nicolas ;
- COURTIOUX Vincent qui donne pouvoir à MARCOUX-LESTIEUX Patricia ;
- GORIN Claudine qui donne pouvoir à SCHIRA Bruno ;
- IMBERT Ginette qui donne pouvoir à SAILLARD Madeleine ;
- LAVERGNE Viviane qui donne pouvoir à PEYRONNET Claude ;
- LONDEIX Colette qui donne pouvoir à NIVARD Fabrice ;
- MOREAU Pierre-Charles qui donne pouvoir à PERRIN Jean-François ;
- SINGEOT Anne-Marie qui donne pouvoir à ESCLAMADON Jean-Marie.

Excusés : BREGEAUD Laurent, BREGEON Pascal, GENTY Guillaume, MAURY Alice, THEVENOT Pierrette.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Madame Virginie FILLOUX est élue secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Marie ESCLAMADON, Vice-Président en charge de l'habitat et de l'urbanisme, s'exprime en ces termes :

La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche a adopté, par délibération en date du 12 décembre 2022, la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour la période 2023-2028.

Entré en vigueur le 1^{er} avril 2023, ce programme met en œuvre de nouvelles modalités d'intervention en matière d'amélioration de l'habitat privé.

Il est proposé d'examiner un dossier pour un montant global de subventions de 6 000 € (deux subventions de 3 000 € chacune) pour l'amélioration de 2 façades visibles sur un même bâtiment depuis l'espace public.

Les éléments constitutifs de la demande sont répertoriés dans le tableau synthétique annexé à la présente délibération.

Vu la compétence de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la délibération n° 2021_165 du Conseil Communautaire du 28 juin 2021 adoptant le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), qui porte des objectifs de rénovation énergétique du parc privé ;

Vu la délibération n° 2022_177 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2022 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain sur la période 2023-2028 ;

Vu la délibération n° 2022/12-106 du Conseil Municipal de Bellac en date du 8 décembre 2022 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain sur la période 2023-2028 ;

Vu la délibération n° 2023_082 du Conseil Communautaire du 26 juin 2023 approuvant le règlement d'aide au ravalement des façades et des devantures commerciales dans le cadre de l'OPAH-RU ;

Vu la délibération n° 2023/06-58 du Conseil Municipal de Bellac du 14 juin 2023 approuvant le règlement d'aide au ravalement des façades et des devantures commerciales dans le cadre de l'OPAH-RU,

Vu la délibération n° 2024/01-05 du Conseil Municipal de Bellac du 18 janvier 2024 décidant « l'attribution d'une aide à l'amélioration des façades 2024 »,

Considérant l'avis favorable de la commission d'attribution des aides aux façades et devantures commerciales en date du 10 janvier 2024,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer 6 000 € de subventions au titre de l'amélioration des façades prévue dans le cadre de l'OPAH-RU selon la répartition précisée dans le tableau annexé.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le **22 MARS 2024**

ID : 087-200071942-20240318-2024_027-DE

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Abstention : 1 (SAUZIN Anne)

Contre : 0

Pour : 56

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le Président
Date de signature : 22/03/2024
Qualité : Signature des ACTES par le Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Programme départemental de l'habitat - Demandes de subventions

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
 Reçu en préfecture le 22/03/2024
 Publié le 22 MARS 2024
 ID : 087-200071942-20240318-2024_027-DE

Propositions de subvention soumises à concurrence													
Porteur de projet	Type de propriétaire	Nature du projet	Descriptif des travaux à réaliser	Coût estimatif des travaux	Date du Conseil Communautaire	Date du Conseil Municipal Bellac	Date du Conseil Municipal Le Dorat	sub. travaux					AIDE
								ANAH	CD87	CCHLeM	Bellac	Le Dorat	
DUET Joël	occupant	Rénovation de la façade arrière - donnant sur le ChemIn des côtes	Plochage et réfection de l'enduit plein à la chaux (finition talochée) / mise en valeur des encadrements de baies en pierre et des linteaux en briques / remplacement des huisseries extérieures	21 062,61 €		18/01/2024			3 000,00 €		3 000,00 €		6000
DUET Joël	occupant	Rénovation de la façade avant - donnant sur Rue Ledru Rollin	Plochage et réfection de l'enduit plein à la chaux (finition talochée) / mise en valeur des encadrements de baies en pierre et des linteaux en briques / remplacement des huisseries extérieures	23 517,19 €		18/01/2024			3 000,00 €		3 000,00 €		6000